

CCAS de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

DECISION DU MAIRE

N° 001-2026

OBJET : Décision de virement de crédits

Le Président du CCAS de Fillinges,

VU la délibération n°06-06-2026 du 03 juin 2026 de vote du budget primitif 2026, donnant délégation de pouvoir au Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement, soit un plafond de 2'415,14 €,

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	2'415,14 €
--------------------------------------	------------

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants afin de payer le solde des factures relatives au repas des aînés

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
CCAS	Fonctionnement	65748	65	-2'415,14€
CCAS	Fonctionnement	6232	011	+2'415,14€

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	0,00 €
--------------------------------------	--------

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du CCAS et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 21 septembre 2026

Le Président,
Richard THOMASSIER



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le